

18 Jul 2025 -17:44

Appartient à Conseil des ministres du 18 juillet 2025

## Transposition de la directive européenne concernant le cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi prévoyant la transposition de la directive 2023/2661/UE concernant le cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport (directive STI).

La précédente version de la directive STI, à savoir la directive 2010/40/UE, avait déjà été transposée par la loi du 17 août 2013 portant création du cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents, modifiant la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière.

Cette loi a également mis en œuvre la réglementation européenne en matière d'«eCall» («emergency call»), à savoir : le service d'appel d'urgence embarqué, tel que visé dans la directive STI.

La directive 2023/2661/UE modifiant la directive précitée 2010/40/UE met à jour le cadre juridique existant et tient compte des progrès technologiques tels que la mobilité connectée et automatisée, les applications de mobilité servicielle et l'offre en transport multimodal. Cette nouvelle directive STI vise principalement à accélérer la disponibilité des données numériques et à améliorer leur interopérabilité.

L'avant-projet de loi transpose donc les modifications de la directive 2023/2661/UE et adapte les articles relatifs à l'« eCall » pour les mettre en conformité avec la nouvelle réglementation européenne.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition  
environnementale, chargé du Développement durable  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://crucke.belgium.be>  
[info@crucke.fed.be](mailto:info@crucke.fed.be)

Sylvie Ricour  
Porte-parole (FR)  
+32 497 23 51 81  
[sylvie.ricour@crucke.fed.be](mailto:sylvie.ricour@crucke.fed.be)

Britt Monten  
Porte-parole (NL)  
+32 479 85 78 43  
[britt.monten@crucke.fed.be](mailto:britt.monten@crucke.fed.be)